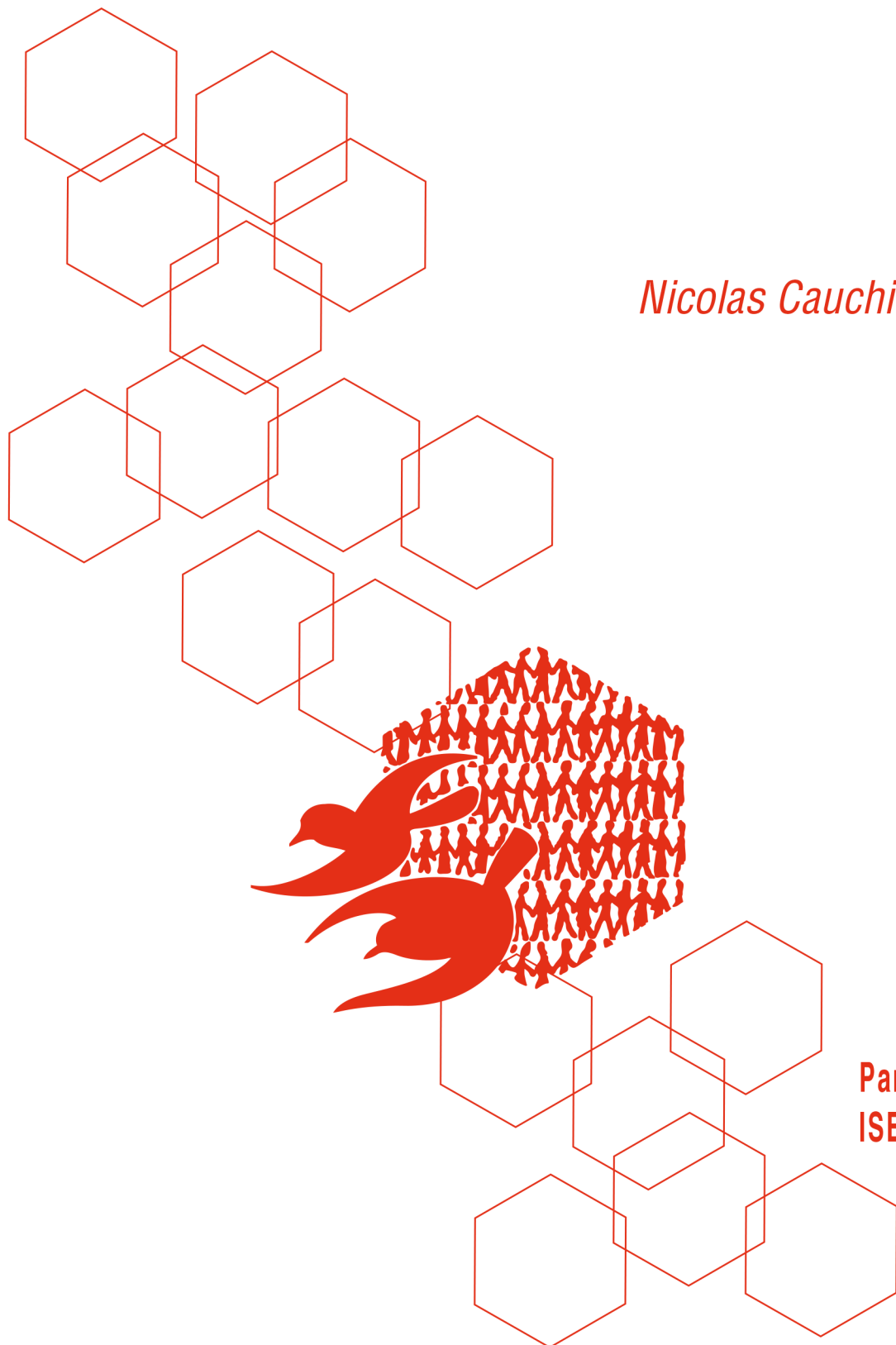


Observer, décrire et analyser les structures familiales

Nicolas Cauchi-Duval (éditeur)



Paris, 2018
ISBN 978-2-901107-00-2

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE
A I D E L F • 133, boulevard Davout – 75980 Paris Cedex 20 (France) – <http://www.aidelf.org>

Observer, décrire et analyser les structures familiales

Édité par Nicolas Cauchi-Duval
2018

Nicolas Cauchi-Duval
Éditorial

Sébastien Durier
Une nouvelle source de données sur la famille :
l'EDP enrichi de données socio-fiscales

Bernard Aubry
Apports et limites des Enquêtes Annuelles de Recensement (EAR)
à la connaissance des structures familiales

Maks Banens et Eric Le Penven
Étudier les couples de même sexe avec le recensement de la population

Didier Breton et Céline Monicolle
Évolution des structures familiales des ménages
de huit pays européens entre 1980 et 2000

Claudine Sauvain-Dugerdil, Abdoul Moumouni Nouhou,
Siaka Cissé, Abdoul Karim Diawara et Assa Gakou Dombia
Configurations familiales et situation des femmes :
le cas du Mali à travers les données du recensement

Bruno Masquelier et Gilles Pison
Liens de parenté et cohabitation dans une région rurale du Sénégal :
une analyse combinant données d'observatoire et micro-simulations

Une nouvelle source de données sur la famille : l'EDP enrichi de données socio-fiscales

DURIER Sébastien*

■ Résumé

Ce chapitre est axé sur la description de l'Échantillon démographique permanent (EDP) et ses enrichissements récents par des données sur le parcours salarial (panel DADS) et des données socio-fiscales. Il présente comment la source est constituée et les types d'analyses des trajectoires familiales qu'elle permet. L'EDP est une source de données à finalité statistique, qui se fonde sur des données administratives. L'EDP est traditionnellement composé, depuis 1968, par la compilation d'informations pour les individus nés certains jours : données des recensements (situation matrimoniale légale, composition du ménage, etc.) et de l'état civil (par exemple naissance des enfants, mariage, décès). Récemment, l'EDP a été enrichi, d'une part pour les salariés grâce aux DADS (salaires, catégorie socio-professionnelle, lieu d'emploi, type d'entreprise etc.) et d'autre part pour l'ensemble des individus grâce aux données socio-fiscales (localisation géographique, composition du foyer fiscal, niveau de vie, revenus sociaux perçus), en particulier, les couples mariés et pacsés étant imposés dans le même foyer fiscal. Compléter l'information sur les individus EDP par les données fiscales, permet de connaître, chaque année, leur situation familiale et les événements vécus : contractualisation d'un pacs, mariage, rupture d'un pacs, divorce. La taille de l'échantillon de l'EDP (environ 2,2 millions d'adultes suivi annuellement) offre un outil inédit pour l'analyse annuelle des changements de situations familiales. L'ancienneté de l'EDP permet également de suivre sur longue durée les parcours familiaux des individus (sur plus de 45 ans pour une partie d'entre eux). Le nouvel EDP proposé aux chercheurs est donc une source riche pour les analyses sur la famille, leur composition, leur formation, leur trajectoire, leur parcours professionnel, leur localisation et parcours résidentiel.

Introduction

Lancé en 1967, l'échantillon démographique permanent (EDP) est un panel d'individus construit par l'Insee en mobilisant plusieurs sources de données. Basé au départ sur le recensement de la population et les bulletins d'état-civil, l'EDP est entré, dans les années 2000, dans une période de refonte, qui a visé à s'adapter à l'environnement nouveau créé par le passage d'un recensement exhaustif à un recensement en continu par sondage mais aussi à tirer parti des sources administratives existantes, notamment d'origine fiscale. L'EDP ainsi rénové offre aux chercheurs un outil inédit pour l'analyse familiale des trajectoires individuelles.

* Insee

L'EDP, un panel d'individus construit en combinant plusieurs sources

Au départ, un panel démographique basé sur le recensement et les bulletins d'état-civil

L'idée originelle de l'EDP est de mobiliser conjointement et dans le temps les informations de nature sociodémographique contenues dans les grandes sources de données que produit l'Insee. Historiquement, ce sont les données du recensement de la population et de l'état-civil (naissance, mariage et décès) qui ont d'abord été mobilisées. Récemment, d'autres sources ont été ajoutées comme le fichier électoral ou des données issues des administrations fiscales et sociales (voir infra). Par rapport aux sources qu'il mobilise, l'EDP apporte deux dimensions supplémentaires : un enrichissement respectif des sources (approche « transversale ») et une utilisation en panel (approche « longitudinale »). Grâce à l'utilisation « transversale », on peut par exemple combiner un recensement, où la profession des individus est connue, avec les dates éventuelles de décès grâce à l'état-civil et ainsi mener des analyses de mortalité différentielle selon la catégorie sociale (Blanpain, 2016). De son côté, l'utilisation « longitudinale » permet typiquement des analyses de mobilités : suivre les individus au travers des recensements permet par exemple de comparer leur situation géographique sur longue période (Sautory, 1988).

Pour construire un panel d'individus comme l'EDP, il faut définir un critère d'échantillonnage applicable à toutes les sources et pour toutes les années. Le critère choisi consiste à sélectionner tous les individus qui sont nés certains jours de l'année (actuellement 16 « jours EDP » ont été définis), et cela quels que soient leur année et leur lieu de naissance. L'échantillon de l'EDP s'apparente ainsi à un tirage aléatoire simple. L'avantage d'un tel procédé est d'assurer un renouvellement automatique de l'échantillon via les naissances et l'immigration et de garantir à tout moment une représentativité transversale de l'échantillon. Si par ailleurs, les sources dans lesquelles les informations sont collectées sont exhaustives sur le champ des individus EDP, l'attrition du panel due aux décès et à l'émigration est complètement contrôlée.

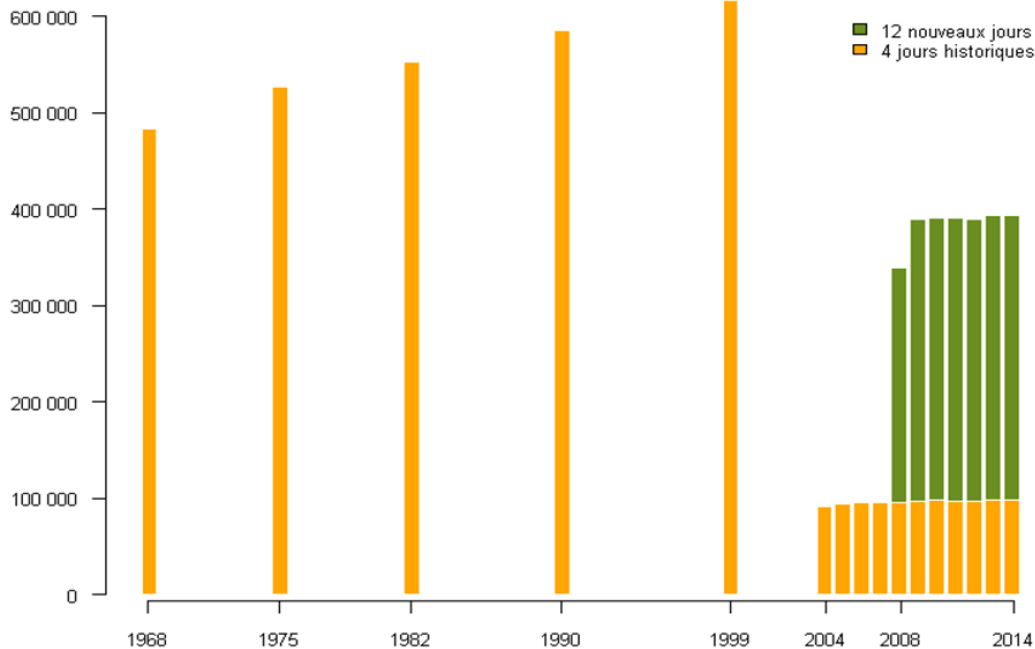
L'autre élément essentiel du fonctionnement de l'EDP est sa capacité à repérer les individus dans les sources mobilisées. Pour garantir cet élément de qualité, l'EDP s'appuie sur le répertoire national d'identification des personnes physiques (RNIPP). Ainsi, lorsque dans une source, un individu est né un jour EDP, on essaie au moyen de ses nom, prénoms, date et lieu de naissance de le retrouver au répertoire. Si l'identification réussit, on ajoute l'information collectée au « dossier » de l'individu s'il était déjà suivi ou bien on lui commence une nouvelle trajectoire. La quantité d'observation disponible dans l'EDP ne fait ainsi qu'augmenter chaque année avec l'apparition de nouveaux individus et la collecte de nouveaux événements.

Plus de 45 années de suivi démographique

Le suivi des individus EDP au travers des recensements a commencé avec le recensement de 1968. L'échantillon de l'EDP est au départ restreint aux individus nés du 1^{er} au 4 octobre (les « 4 jours historique »). De 1968 à 1999, ce sont entre 500 000 et 600 000 individus EDP résidant en France métropolitaine dont les informations collectées au recensement sont conservées (figure 1). L'échantillon de l'EDP représente alors environ 1 % de la population. Outre les caractéristiques de l'individu EDP

telles le diplôme ou la profession exercée, toute l'information concernant le logement, ainsi que tous les bulletins individuels des habitants du logement est disponible.

Figure 1. Nombre d'individus EDP recensés de 1968 à 2014



Source : échantillon démographique permanent 2014, Insee

À partir de 2004, le recensement devient un recensement en continu et par sondage : chaque année, une enquête annuelle de recensement (EAR) est conduite où environ 1/7 de la population est interrogée. L'échantillon de l'EDP sur les jours historiques s'est trouvé mécaniquement divisé par sept. Pour compenser en partie ce phénomène, la taille de l'échantillon a été multipliée par quatre à compter de 2008¹. Ce changement a aussi été l'occasion d'inclure dans la collecte les événements des Doms. Le passage aux enquêtes annuelles de recensement (EAR) permet d'obtenir chaque année un échantillon représentatif de la population résidente, ce qui permet de définir des cohortes sur un pas annuel.

L'autre grande source de l'EDP présente dès l'origine est l'état-civil. Comme pour le recensement, la collecte des événements d'état-civil a commencé en 1968² pour les bulletins de naissance, mariage et décès³. Seuls les quatre jours d'octobre et les événements de France métropolitaine sont inclus jusqu'en 2003, puis, à partir de 2004, l'ensemble du champ, y compris les Doms, est couvert. Avec l'extension de l'échantillon, sont ainsi collectés chaque année environ 110 000 bulletins de naissance (13 % de l'ensemble des bulletins dont un tiers où l'enfant est EDP), 20 000 mariages (8,6 % des mariages) et 24 000 bulletins de décès (4,4 % des décès)⁴.

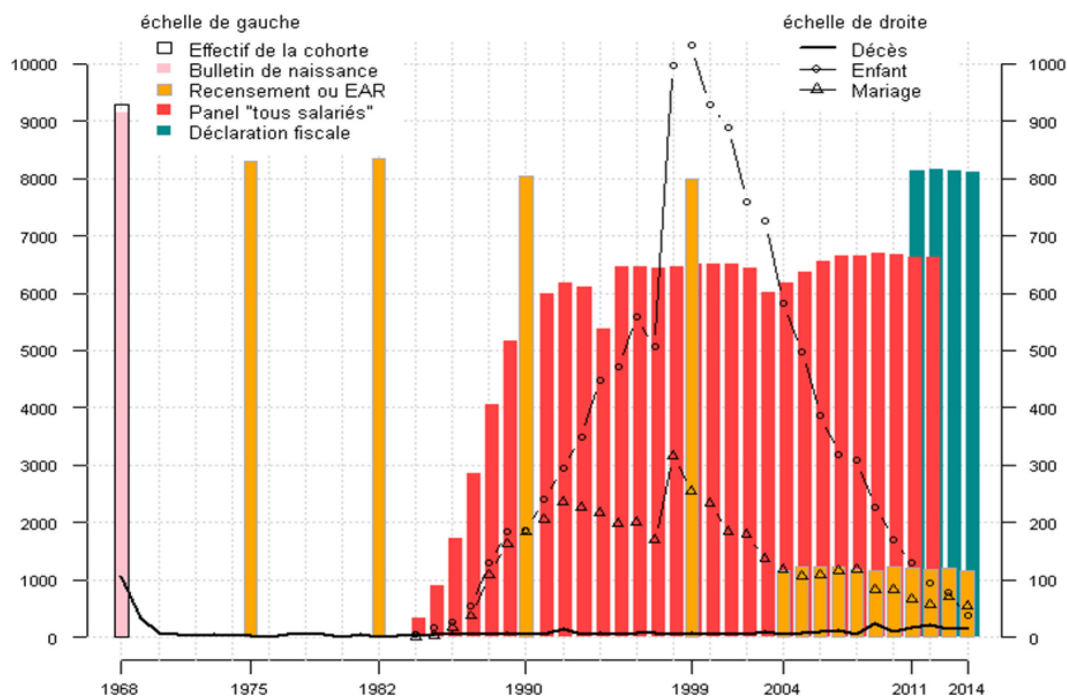
¹ La collecte pour l'EDP étant basée sur l'identification des individus, il n'est pas possible de récupérer les bulletins individuels correspondant aux nouveaux jours pour les années antérieures à 2008, car les données nominatives ne sont pas conservées.

² Pour les naissances d'individus EDP, la collecte a commencé en 1967.

³ Les jugements d'adoption et les bulletins d'enfants sans vie sont également collectés.

⁴ Selon les bulletins, le nombre d'individus EDP concernés peut varier de un à trois ce qui explique les taux de sondage différents selon l'événement : dans un bulletin de décès, seul le défunt peut-être EDP ; dans un mariage, les deux mariés peuvent appartenir à l'échantillon ; dans un bulletin de naissance l'enfant, le père ou la mère peuvent être nés un jour EDP.

Figure 2. Événements collectés dans l'EDP pour la cohorte des individus nés du 1^{er} au 4 octobre 1968 en France métropolitaine



Source : échantillon démographique permanent 2014, Insee-Dgfp

Lecture : parmi les 9 289 individus nés en France métropolitaine du 1^{er} au 4 octobre 1968, 107 sont décédés en 1968 (échelle de droite) et 8 000 ont été recensés en 1999 (échelle de gauche).

Pour montrer l'ensemble des informations disponibles par individu et l'intrication entre les différentes sources, on a représenté sur la figure 2 l'ensemble des événements collectés au fil des années pour les individus EDP nés en 1968 en France métropolitaine. Il s'agit d'une génération pour laquelle la collecte a pu commencer dès la naissance. De fait pour la quasi-majorité des individus de cette cohorte, on dispose du bulletin de naissance. Une centaine d'entre eux sont décédés dès 1968, ce qui correspond à un taux de mortalité infantile de l'ordre de dix pour mille. Étant nés en octobre 1968, les individus de cette cohorte n'ont logiquement pas pu être recensés en mars 1968 et pour eux, le suivi par un recensement débute donc en 1975. Ils commencent à se marier, à avoir des enfants ou à travailler comme salariés (repérés par le panel « tous salariés » décrit plus loin) au milieu des années 80. De 1990 à 1997, la collecte des bulletins d'état-civil n'a été que partiellement réalisée. Le nombre de mariage et le nombre d'enfants sont donc sous-estimés dans cette période⁵. En 2014, les individus de cette génération sont âgés de 46 ans, la plupart sont encore vivants et résident toujours en France (d'après les EAR ou la source fiscale), mais ils se marient de moins en moins et n'ont presque plus d'enfants.

⁵ Pour des raisons de moyens disponibles, seuls les événements pour les individus nés le 1^{er} et le 4 octobre ont été collectés.

Maximiser le potentiel de l'EDP

Dans sa forme historique, l'EDP a nettement montré son intérêt scientifique comme en témoigne la bibliographie abondante sur des sujets très variés (Jugnot, 2014). Au-delà de l'adaptation à l'environnement statistique (passage aux EAR), la refonte de l'EDP entamée dans les années 2000 a aussi été l'occasion, suivant en cela les préconisations du CNIS (Chaleix et Lollivier, 2005), de mobiliser des sources administratives pour enrichir les trajectoires des individus EDP et de maximiser ainsi le potentiel d'études réalisables à partir de l'EDP. Cet enrichissement de l'EDP avec de nouvelles sources s'est fait d'une part en appariant l'EDP avec le panel « tous salariés » géré par l'Insee et d'autre part en mobilisant des données socio-fiscales provenant des déclarations de revenus et des prestations sociales versées par la CNAF. Sans changer la nature de l'EDP, ces nouvelles sources en font un panel de plus en plus polyvalent.

Le panel « tous salariés » : un enrichissement sur le champ des salariés EDP

Le panel « tous salariés » est un rapprochement des déclarations annuelles de données sociales, des fichiers de paie de la fonction publique et du fichier des Particulier-Employeurs. Les individus de ce panel sont suivis au moyen de leur numéro d'identification au répertoire (NIR). Comme le NIR est également disponible dans l'EDP, on peut récupérer des informations sur l'activité salariée des individus jusqu'en 1967 pour 1/8 de l'échantillon EDP. Pour le reste du champ, le suivi complet commence donc en 2002 et s'étend sur une dizaine d'années.

Un des intérêts de cette source est de fournir, de manière exhaustive sur le champ des individus EDP salariés, des informations sur l'emploi occupé (profession, lieu de travail, secteur d'activité de l'entreprise) telles qu'elles sont déclarées par l'employeur du salarié. Selon les cas, l'information est de meilleure qualité ou est complémentaire à celle obtenue via le recensement (Costemalle, 2016).

Plus généralement, avoir toutes les positions professionnelles d'un individu de manière annuelle permet une « familialisation » des trajectoires salariales, c'est-à-dire permet de mêler dans les analyses les carrières des individus avec les événements démographiques tels les mariages et les naissances. Par exemple, il est possible de voir l'impact de l'activité professionnelle sur la fécondité (Robert-Bobée, 2006) ou à l'inverse l'impact des événements familiaux sur les salaires (Wilner, 2015).

Les données socio-fiscales : une source annuelle quasi exhaustive qui complète les données du recensement

L'utilisation de données socio-fiscales pour enrichir les enquêtes ménages est une pratique ancienne et de plus en plus courante à l'Insee (Enquête Revenus Fiscaux et Sociaux, Statistiques sur les ressources et conditions de vie). Plus récemment, les projets d'un fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) et le Répertoire Statistique des Logements (RSL) visent à fournir des données statistiques exhaustives construites uniquement à partir des données administratives, à savoir les fichiers de l'impôt sur le revenu, de la taxe d'habitation, et des fichiers issus de la CNAF. L'enrichissement de l'EDP par des données socio-fiscales s'appuie tout naturellement sur ces deux dispositifs.

Dans la source fiscale, l'unité observée est le foyer fiscal qui est redevable soit de l'impôt sur les revenus, soit de la taxe d'habitation. Lorsque dans un foyer fiscal, un individu fiscal est identifié comme appartenant à l'EDP, l'ensemble des informations du logement et de tous les individus et tous les foyers fiscaux rattachés à ce logement est collecté. La structure « familiale » du foyer (individus mariés, pacés, divorcés, avec éventuellement les dates des événements correspondants, enfant à charge) étant essentielle à l'établissement de l'imposition, on dispose grâce à cette nouvelle source d'un grand nombre d'informations démographiques. Certaines (mariage, enfant) sont redondantes et peuvent être confrontées à celles disponibles dans les autres sources de l'EDP, mais d'autres (date des divorces⁶, contractualisation et ruptures de PACS) sont inédites dans l'EDP.

Les données fiscales sont incluses dans l'EDP à partir de la base études 2014. Les années fiscales 2011 à 2014 sont disponibles et chaque future livraison annuelle ajoutera une année fiscale supplémentaire. L'utilisation en panel de la source fiscale est d'ores et déjà possible et permet par exemple de constituer des cohortes d'individus connaissant un événement (mariage, divorce, PACS, décès du conjoint) en comparant la situation matrimoniale des individus deux années de suite.

Hormis l'utilisation en panel, la comparaison avec les autres sources de l'EDP montre trois apports principaux : exhaustivité sur le champ des individus EDP, éléments supplémentaires pour l'analyse des situations familiales, informations inédites sur le niveau de vie.

Une exhaustivité retrouvée

Le premier intérêt de la source fiscale pour l'EDP est d'assurer une couverture maximale du champ des individus EDP, rôle joué jusqu'en 1999 par les recensements exhaustifs de la population. L'exhaustivité permet à l'EDP de déployer des échantillons de taille importante (par exemple pour des études de mobilité géographique fines) mais également garantit un contrôle de l'attrition du panel : un individu non retrouvé dans la source fiscale est soit décédé, soit a quitté le territoire national. Comme les décès sont suivis dans l'EDP, tous les cas de sorties du panel sont contrôlés et peuvent être étudiés séparément, en particulier les migrations hors de France. Par exemple, dans la figure 2, on peut déduire que 8 % des individus nés en France métropolitaine en 1968 et non décédés n'ont pas été retrouvés dans les déclarations fiscales.

Tableau 1. Échantillon d'individus EDP dans la source fiscale et taux de sondage par rapport à la population totale de la France au 1^{er} janvier de chaque année

Âge*	2011		2012		2013		2014	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
0-19 ans	440 292	2,7	453 358	2,8	467 670	2,9	483 270	3,0
20-24 ans	145 399	3,6	145 914	3,7	145 218	3,7	143 772	3,7
25 ans et +	1 981 290	4,4	2 000 469	4,4	2 017 619	4,4	2 039 471	4,4
Ensemble	2 566 981	4,0	2 599 741	4,0	2 630 507	4,0	2 666 513	4,0

Source : échantillon démographique permanent 2014, Insee et Dgfp

* l'âge considéré est l'âge atteint l'année N de la déclaration fiscale. Les individus qui sont âgés de 19 ans avaient moins de 18 ans au 1^{er} janvier de l'année N-1, et à ce titre peuvent être déclarés comme personne à charge par leurs parents.

⁶ Jusqu'en 1974, un suivi des divorces avait été mené dans l'EDP via les données du ministère de la justice, mais n'a pas été poursuivi au-delà.

En, moyenne, ce sont près de 2,6 millions d'individus EDP qui sont identifiés chaque année dans la source fiscale, soit 4 % de la population résidente totale. L'identification est très bonne pour les individus âgés de 25 ans ou plus, correcte pour la tranche d'âge des 20-24 ans, et faible pour les moins de 20 ans. Pour ces derniers, seule l'année de naissance est connue et l'identification est difficile. On sort donc pour cette sous-population du cadre de l'exhaustivité, mais l'échantillon reste bien représentatif de la population des moins de 20 ans.

Plus d'éléments pour cerner la situation familiale des individus

Dans le recensement, le statut matrimonial demandé est le statut matrimonial légal. Ainsi, les individus séparés ou en instance de divorce doivent se déclarer comme mariés et les individus pacsés comme célibataires. Dans la source fiscale, le statut matrimonial disponible mélange des éléments légaux avec des situations de fait. Les individus pacsés sont comptabilisés à part. Les individus mariés (resp. pacsés) doivent se déclarer « mariés » (resp. pacsés) et faire une déclaration commune avec leur conjoint. Des exceptions sont cependant possibles : l'année du mariage les conjoints peuvent opter pour la déclaration séparée et les individus en instance de divorce ou de séparation de corps, où dont le conjoint a quitté le domicile conjugal peuvent se déclarer « divorcés / séparés ».

Ces divergences se manifestent bien dans les figures 3.1 et 3.2, où ont été mises en parallèle pour les deux sources, les répartitions par statut matrimonial pour chaque âge. Le premier constat est l'aspect moins « bruité » de la source fiscale qui dispose d'un échantillon sept fois plus important. Le deuxième constat est celui d'une même structure globale par âge et par sexe des deux sources. En particulier, la proportion de veufs et de veuves par génération est identique dans les deux sources. Dans le détail, on distingue des divergences entre les deux sources qui s'expliquent en partie par les différences de concepts. L'EAR donne ainsi plus de mariés que la source fiscale, car elle inclut notamment les personnes séparées mais pas encore divorcées. À l'inverse, la source fiscale donne trop de divorcés, car elle inclut dans cette catégorie les séparés.

Figure 3.1. Statut matrimonial des femmes EDP par âge en 2014 selon l'EAR et selon la source fiscale

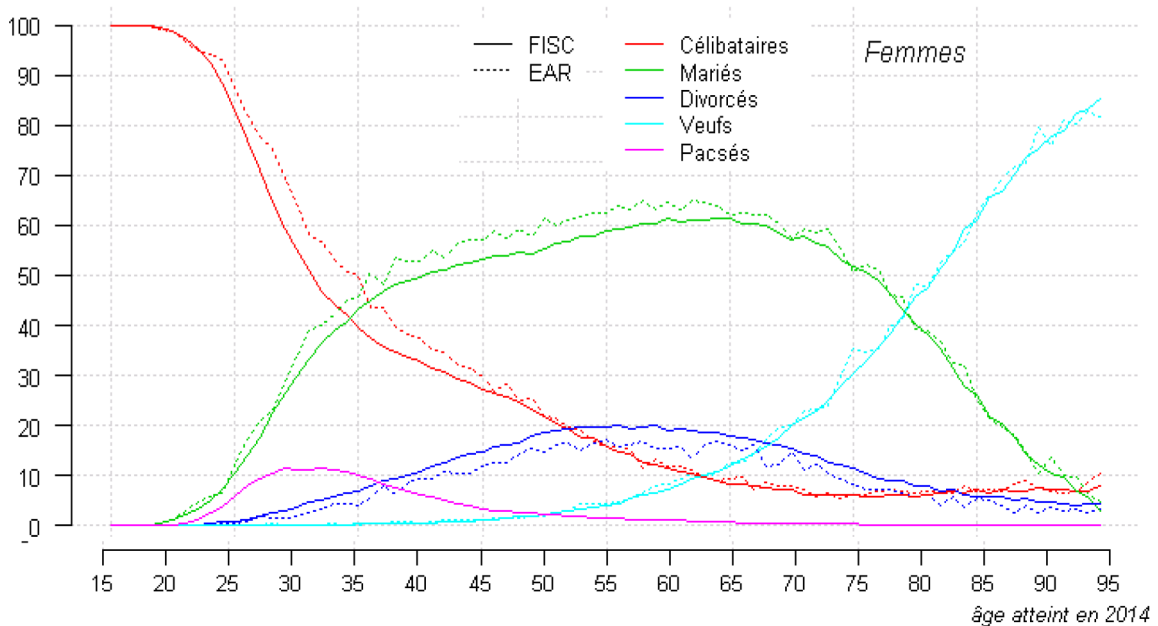
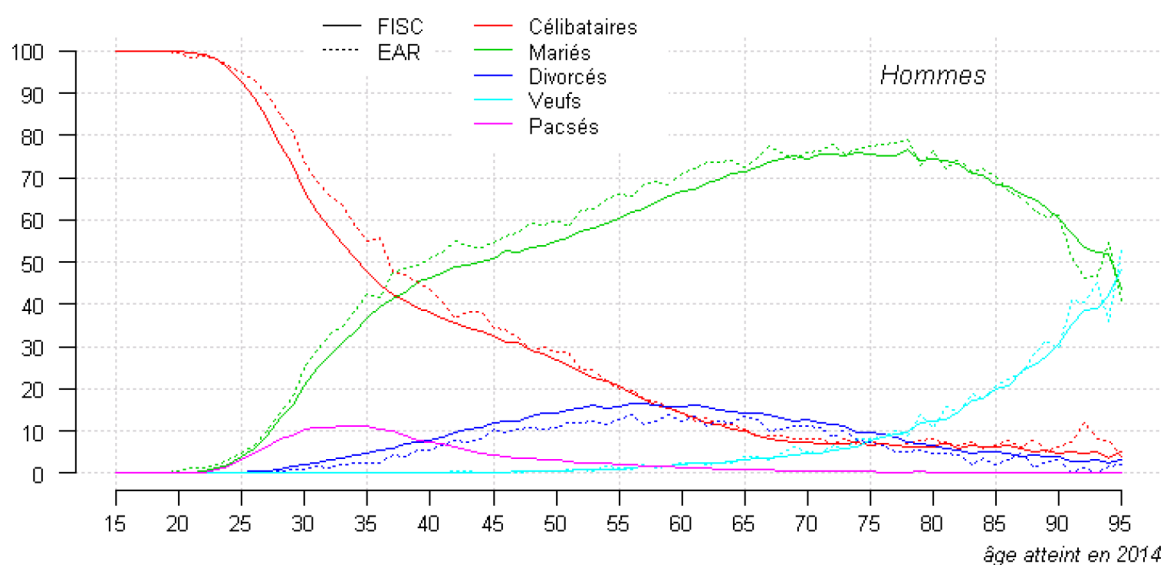


Figure 3.2. Statut matrimonial des hommes EDP par âge en 2014 selon l'EAR et selon la source fiscale



Source : échantillon démographique permanent 2014, Insee-Dgfp

Champ : individus EDP recensés à l'EAR 2014 ou individus présents dans la source fiscale en 2014.

Lecture : à 85 ans 20 % des hommes sont veufs d'après l'EAR et 20 % également d'après la source fiscale.

Enfin, l'EAR donne plus de célibataires que la source fiscale, car elle inclut également dans cette catégorie la majorité des « pacsés » qui sont distingués dans la source fiscale. Pour ces derniers, il peut être utile de connaître spécifiquement la manière dont ils se déclarent effectivement au recensement. L'EDP peut justement pour un même individu croiser les informations issues de plusieurs sources (tableau 2). On constate ainsi que 72 % des individus pacsés se déclarent célibataires à l'EAR et 7 % sont divorcés ou veufs. Mais, 11 % ne répondent pas à la question (contre 4 % pour l'ensemble des individus), et 10 % se considèrent comme mariés, ce qui confirme l'analyse faite à partir de l'Enquête sur la Famille et les Logements de 2011 (Breuil-Genier *et al.*, 2016).

Des informations sur le niveau de vie pour enrichir les analyses

Disposer dans l'EDP des données socio-fiscales permet d'enrichir les trajectoires des individus avec des informations sur le niveau de vie des individus, voire dans certains cas de s'intéresser à des composantes spécifiques du revenu. Par exemple, on peut mesurer la part prise par les pensions dans le niveau de vie des individus après un divorce (Bonnet *et al.*, 2015)⁷. Lister l'ensemble des possibilités offertes par la source fiscale n'est pas possible. On se bornera ici à donner un exemple d'analyse démographique enrichie. Dans la figure 4, sont ainsi mis en parallèle : d'une part le nombre d'enfants que les hommes et femmes des générations 1950 à 1969 ont eu entre 15 et 49 ans, autrement dit la descendance finale de ces générations mesurée grâce à la collecte des bulletins de naissance EDP sur la période 1968-2014⁸ ;

⁷ L'étude citée est fondée sur l'exhaustivité des déclarations fiscales de l'année 2009 et d'un travail préalable très important. L'intérêt de l'EDP par rapport à ce type d'étude est qu'il fournit des données prêtes à l'emploi et actualisées chaque année.

⁸ Pour la génération 1950, le suivi ne commence qu'à 18 ans, donc la descendance finale est légèrement sous-évaluée. De même pour les générations 1965-1969, la période 45-49 ans n'est que partiellement couverte, et la descendance finale est donc également sous-évaluée. Par ailleurs, pour les hommes la fécondité pourrait être mesurée au-delà de 49 ans.

Tableau 2. Croisement du statut matrimonial légal déclaré à l'EAR et du statut matrimonial fiscal pour les individus présents dans les deux sources

Statut matrimonial fiscal (source fiscale)								
Statut matrimonial légal (EAR)	% en ligne	Hors champ*	Célibataires	Mariés	Divorcés (séparés)	Veufs	Pacsés	Ens
	Non-réponse	25	25	23	8	10	10	100
	Célibataires	23	66	1	3	0	8	100
	Mariés (séparés)	0	1	96	2	0	1	100
	Divorcés	0	4	1	91	0	3	100
	Veufs	0	1	1	3	95	0	100
	Ensemble	9	24	47	9	7	4	100
	% en colonne	Hors champ*	Célibataires	Mariés	Divorcés (séparés)	Veufs	Pacsés	Ens
	Non-réponse	11	4	2	3	5	11	4
	Célibataires	88	93	1	10	1	72	34
Mariés (séparés)	0	1	97	12	1	10	47	
Divorcés	0	1	0	73	0	6	7	
Veufs	0	0	0	2	93	1	7	
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	

Source : échantillon démographique permanent BE2014, Insee-Dgfp

Champ : 290 000 individus EDP de 15 ans et plus recensés à l'EAR 2014 et présents dans la source fiscale en 2014.

* Dans la source fiscale, le statut matrimonial des personnes à charge (principalement mineures) et des personnes de moins de 25 ans rattachées aux foyers de leurs parents n'est pas connu.

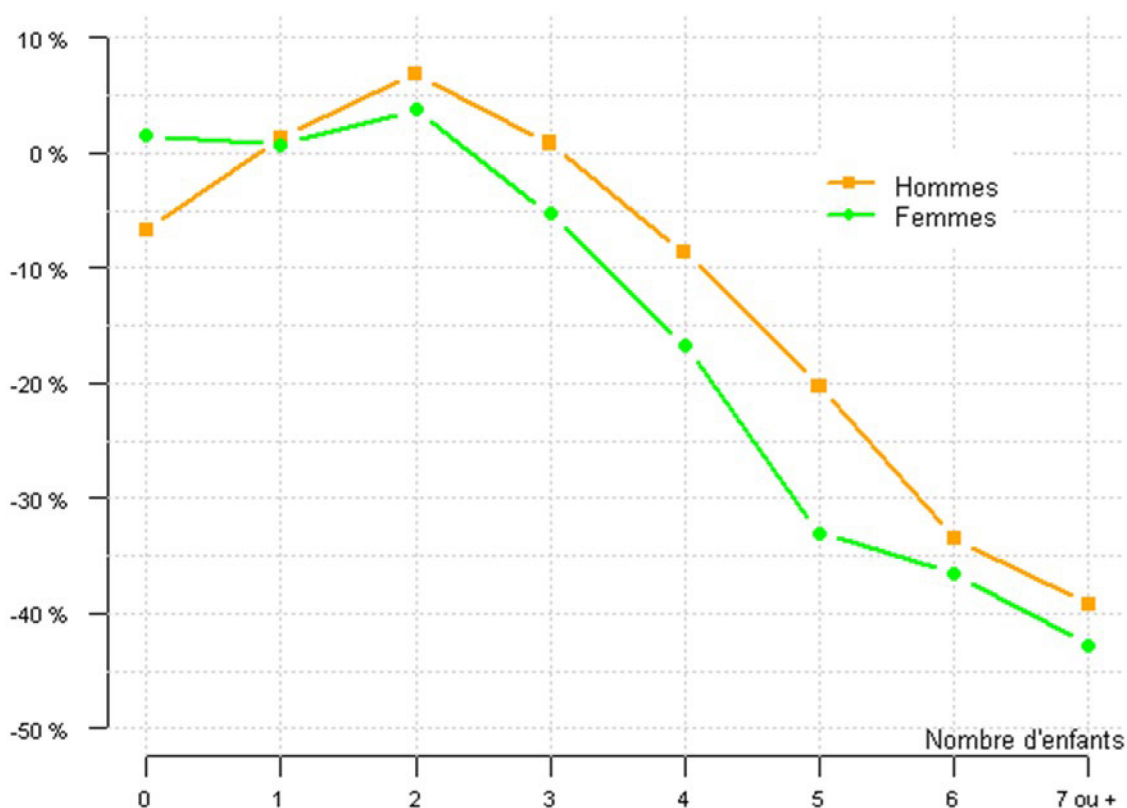
Lecture : 96 % des mariés selon l'EAR sont également mariés dans leur déclaration de revenus. 97 % des mariés dans la déclaration de revenus sont également mariés pour le recensement.

d'autre part le niveau de vie⁹ calculé pour ces individus à partir de leur déclaration de revenu et des prestations sociales perçues en 2013.

On constate ainsi que parmi les individus âgés de 45 à 64 ans en 2014, ceux qui ont eu au cours de leur vie le plus grand nombre d'enfants ont un niveau de vie très inférieur à la moyenne. Cette corrélation négative est très nettement marquée à partir de trois enfants. De même, mais dans une moindre mesure, n'avoir qu'un seul ou aucun enfant est associé à un niveau de vie plus faible que le niveau de vie des individus en ayant eu deux. Globalement, le niveau de vie moyen des femmes est un peu plus faible que celui des hommes (Insee, 2012), mais, dans le groupe des individus sans enfant ou avec peu d'enfants la différence hommes-femmes est nettement atténuée voire inversée pour ceux sans enfant.

⁹ Le niveau de vie est le revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unité de consommation dans le ménage.

Figure 4. Écart au niveau de vie moyen en 2013 selon le nombre d'enfants déclarés entre 15 et 49 ans



Source : échantillon démographique permanent 2014, Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA

Champ : individus nés le 1^{er} et 4 octobre entre 1950 et 1969 en France métropolitaine (n = 78 000) et présents dans la source fiscale en 2014.

Lecture : les individus ayant eu 7 enfants ou plus ont en 2014 un niveau de vie inférieur de 40 % à la moyenne.

Comment utiliser l'EDP

Enrichie des données socio-fiscales, l'EDP est devenu un outil essentiel offert aux chercheurs pour mener des analyses socio-démographiques. Mais, la richesse d'information a aussi ses contreparties. Tout d'abord, l'EDP est une source de données indirectement nominative, et de ce fait disponible uniquement via le Centre d'Accès Sécurisé aux Données (CASD). Par ailleurs, combinant plusieurs sources, l'EDP ne propose pas un produit « clés en main » pour toutes les études mais fournit plutôt la matière relativement brute aux chercheurs afin qu'ils construisent eux-mêmes leur objet d'études. Le travail de préparation initial pouvant être difficile, l'Insee s'efforce de fournir une documentation extrêmement détaillée et organise régulièrement des réunions des utilisateurs afin de mutualiser les expériences de chacun.

Références bibliographiques

- Blanpain N. 2016. Les hommes cadres vivent toujours 6 ans de plus que les hommes ouvriers, *Insee Première*, n° 1584, Insee.
- Bonnet C., Garbinti B., Solaz A. 2015. Les conditions de vie des enfants après le divorce, *Insee Première*, n° 1536, Insee.

- Breuil-Genier P., Buisson G., Robert-Bobée I., Trabut L. 2016. Enquête Famille et logements adossée au recensement de 2011 : comment s'adapter à la nouvelle méthodologie des enquêtes annuelles et quels apports ?, *Économie et statistique*, n° 483-484-485, Insee.
- Chaleix M., Lollivier S. 2005. Des panels pour les statistiques sociales, *Courrier des statistiques*, n° 113-114, Insee.
- Costemalle V. 2016. Catégorie sociale d'après les déclarations annuelles de données sociales et catégorie sociale d'après le recensement : quels effets sur les espérances de vie par catégorie sociale ?, *Document de travail*, n° F1603, Insee.
- Insee. 2012. Fiche 4.4 – Niveaux de vie et pauvreté, *Regards sur la parité*, Insee.
- Jugnot S. 2014. La constitution de l'échantillon démographique permanent de 1968 à 2012, *Document de travail*, n° F1406, Insee.
- Robert-bobée I. 2006. Ne pas avoir eu d'enfant : plus fréquent pour les femmes les plus diplômées et les hommes les moins diplômés, *France, portrait social*, Insee.
- Sautory O. 1988. Près de la moitié de la population a changé au moins une fois de commune en 20 ans, *Économie et statistique*, n° 209, Insee.
- Wilner L. 2015. Worker-Firm Matching and the Family Pay Gap: Evidence from Linked Employer-Employee Data, *Document de travail*, n° F1508, Insee.